

DEPARTEMENT FDE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice :	14
Présents:	13
Votants:	14

L'an Deux Mil Dix Huit

Le onze avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 03/04/2018.

**Objet : Vote du Budget
Primitif 2018**

**PRESENTS: Mesdames ALAMINOS. CARLES.
BONZOM. GROS. LAKEHAL. LE ROY. PAJAUD
Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA.
GARCIA. ROUSSEAU.
ABSENT : M.PELFORT.
PROCURATION : M.PELFORT a donné procuration
à M. DUFOUR.**

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la Section de FONCTIONNEMENT et de la Section d'INVESTISSEMENT détail par article du **BUDGET PRIMITIF 2018.**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et vote le **BUDGET PRIMITIF 2018** par Nature et par Chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 18/04/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 11/04/2018
Le Maire J.C GARAUD.

